

éducation

Aller à l'école est obligatoire et gratuit en Andalousie pour tous les enfants (filles et garçons) de 3 à 16 ans.

Pour demander un centre scolaire :

1. Le délai de demande est du 1er au 31 mars dans les centres scolaires. Passé ce délai, la demande peut être présentée à la délégation provinciale d'éducation.
2. Il faut remplir des documents et les remettre pour que soient admis les enfants.
3. Une fois que l'admission à l'école est obtenue, les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école. Dans le cas contraire ils auront des problèmes avec la justice et pourront même perdre leurs enfants, dans les cas graves.

Pour les garçons et les filles de 0 à 3 ans, l'école n'est pas obligatoire, mais si vous voulez, il y a des garderies ou des écoles enfantines dans les différentes communes. Ces garderies ne sont pas gratuites (il faut payer), mais vous pouvez bénéficier d'une aide. Pour cela, vous devez en présenter la demande entre le 1er et le 31 mars auprès des garderies.

SI TOUTES CES DÉMARCHES VOUS SEMBLANT TRÈS DIFFICILES, VOUS POUVEZ DEMANDER DE L'AIDE AUX SERVICES SOCIAUX DE LA COMMUNE OU À QUELQUES ASSOCIATIONS. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT ADRESSEZ-VOUS AUX UNITÉS D'INTÉGRATION.

IMPORTANT

EN ANDALOUSIE, LES LIVRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE NE COÛTENT RIEN, À CONDITION QU'À LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE ILS SOIENT RENDUS À L'ÉCOLE EN BON ÉTAT. POUR LES AUTRES CYCLES (GARDERIES ET LYCÉES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE), IL Y A ÉGALEMENT DES AIDES (BOURSES) QUE VOUS POUVEZ DEMANDER DANS LES CENTRES SCOLAIRES.

Les écoles offrent également des services complémentaires, tels que :

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES : Ce sont généralement des activités de formation et culturelles qui sont organisées l'après-midi, en dehors des heures de classe : danse, anglais, informatique, théâtre, musique, etc.

CANTINE : Il y a dans certaines écoles la possibilité que les enfants restent y manger.

COURS DU MATIN : Possibilité d'entrer à l'école à partir de 7h30. Jusqu'à 9h00, heure à laquelle commencent les cours normaux, a lieu un autre type d'activités éducatives.

HOMOLOGATION

Si vous avez étudié dans votre pays d'origine et possédez des diplômes de ces études, pour qu'ils vous soient utiles en Espagne, vous devez demander leur homologation.

Les démarches sont différentes en fonction des études que vous avez suivies. Pour recevoir une information plus personnalisée, vous pouvez vous adresser à la sous-délégation du gouvernement (subdelegación del gobierno), bureau des homologations (oficina de homologaciones) Ou encore, par Internet sur le site du Ministère de l'éducation.

Vous pouvez aussi vous informer auprès des associations qui offrent divers services ou auprès des services sociaux du lieu où vous habitez.

CONCEPTS DE BASE

- **HOMOLOGATION.** - C'est faire des démarches pour que les études suivies dans un autre pays servent autant que des diplômes espagnols.
- **DÉLÉGATIONS PROVINCIALES DE L'ENSEIGNEMENT (DELEGACIONES PROVINCIALES DE EDUCACIÓN).** - Ce sont les bureaux auprès desquels sont demandées des places à l'école et qui vous informent des formalités pour les demander, si l'école ou le lycée n'ont pas pu vous informer.
- **ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (AMPAs).** - Tous les parents qui ont des enfants à l'école peuvent faire partie volontairement des associations qui servent à réaliser des activités extrascolaires, à défendre les intérêts de vos enfants et à participer au Conseil Scolaire, qui est l'organe de gouvernement de l'école.



unités d'intégration : adresses



- **Conseil Général d'Almería (Diputación de Almería). Unité d'Albox. Centre de Services Sociaux Communautaires :**
Ctra. de la Estación s/n. 04800 Albox - Almería-
Téléphones : 950 633 244
950 633 243
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 14h00.



Fundación Municipal de Igualdad y Bienestar Social
Excmo. Ayuntamiento de Algeciras

- **Service des Immigrés (Servicio de atención al inmigrante) :**
Paseo de la Conferencia s/n. 11204 Algeciras - Cádiz -
Téléphones : 956 58 71 75
956 58 70 72
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 14h00.



- **Mairie d'Almería (Ayuntamiento de Almería). Dpt. des services sociaux :**
UTS. C/ Francisca Jiménez s/n 04003 Almería
Téléphone : 950 271 477
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30



- **Mairie de Cartaya (Ayuntamiento de Cartaya). Services sociaux (Servicios Sociales). Bureau du saisonnier et de l'étranger (Oficina de atención al temporero y extranjero) :**
Barriada Blas Infante nº 6. 21450 Cartaya - Huelva-
Téléphone : 959 392 477/478
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 14h00.



- **Mairie de Lepe. Dpt. du Bien-être social (Área de Bienestar Social) :**
Avda. Arboleda, 7. 21440 Lepe - Huelva -
Téléphone : 959 64 52 80
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 14h30



- **Mairie de Moguer. Services sociaux. Service Municipal d'immigration (Servicio municipal de inmigración) :**
c/ Daniel Vázquez Díaz, 4. 21800 Moguer - Huelva -
Téléphone : 959 37 18 37
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 10h00 à 13h00. (le mercredi à Mazagón)



- **Mairie de La Mojenera. Centre des Services sociaux (Centro de Servicios Sociales) :**
C/ Olivos 28. 04745 La Mojenera - Almería-
Téléphone : 950 330 505
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 10h00 à 14h00



- **Mairie de Roquetas de Mar. Office Municipal d'immigration (Oficina Municipal de inmigración) :**
Pza. de la Constitución, 1. 04740 Roquetas de Mar -Almería-
Téléphones : 950 339 717
950 338 542
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 14h00.



- **Mairie de Vinar. Centre Social Las Cabañuelas**
Pza. de Cervantes, s/n
04738 Vinar -Almería-
Téléphone : 950 555 333
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 15h00